

+  
B.  
Basile  
Belivaux  
51.

Le dix de decembre mil huit cens un Je Pretre soussigné eu supplée les cérémonies du Baptême à Basile le le 25 de Nove mbre dernier du legitime mariage entre Joseph Belivaux & Marie Osithe Bourque decette paroisse, lequel avoit été precedement Baptisé par Ange Amirault vu mon absence & l'éloignement de l'église joint à la difficulté de la Saison ainsi qu'il m'a été déclaré par ledit ange amirault & le pere del enfant LeParain aété Charles Amirault fils d'Ange Amirault & La Maraine Marie Surete femme de Jean Bourque grand-mere del'enfant tous decette paroisse     Sigognepretre

## 1802

B.  
Jean-Remi  
Pottier  
52.

Le premier jour de Janvier Mil huit cens deux Je Prêtre soussigné ai suppléé les cérémonies du Baptême a Jean-Remi né le premier jour d'octobre dernier du légitime mariage entre Jean-Baptiste Pottier & Anne Esther d'Entremont decette Paroisse, lequel enfant avoit reçu leBaptême précédement, durant mon absence, de Pierre Miuce, ainsi qu'il m'a été déclaré par le pere présent à la cérémonie ainsi quela Mere, Le Parain aété Amable Babin fils de Joseph Babin l'ancien & la Marraine aété Marie Colombe Frontain tous deux de cette paroisse qui ont déclaré nesavoir pas écrire     Jeanbaptistepotier     Sigognepretre

M.  
Jean  
Boutier  
&  
anne Mar-  
guerite  
Doucete  
8

Le douze de Janvier mil cens deux après trois publications de Bans de Mariage faites aux Prones dela Messe Paroissiale par trois jours de dimanche consecutifs savoir le 27 de decembre dernier le 3 & le 10 du premois de Janvier entre Jean Boutier garçon fils majeur de feu Jean Boutier & de Marie Godréux, originaire de France dela ville de S<sup>t</sup>. Malo departement du même nom aujourd'hui resident dans cette Paroisse d'une part (Lequel ayant par accident dans Ses voyages perdu ses effets & les papiers depuis long temp m'a apporté le Certificat suivant signé d'un juge de Paix dece canton pour preuve qu'il n'avoit jamais été marié avant desortir de France nidepuis; copie du certifiat, Ar-  
"gyle 14th december 1801. Personally appeared John Butihe and  
"made oath he was born in old France in the town of Saut Mallo  
"Parish of Pluon (Pleuehâne) his father name John Butihe (Bou-  
"tier) his mother Mary Godril (Godreux) and he came from France  
"to S<sup>t</sup>. Peters Newfoundland from there to Nova-Scotia & here he has  
"resided since and he never was married & he never contracted ma-  
"riage till the present contract. Sworn before one signé Joshua Frost  
justice of peace avec Joseph & la marque ordinaire de Jean Bou-  
tier. Je Pretre soussigné certifie que le ~~xxxxx~~ certificat est copié exac-  
tement sans y avoir rien ayorité ou changé que les noms Propres qui tout  
entre Parenthese, par cequ'ils étoient écrits the p inexactement) &  
entre Anne Marguerite Doucete fille légitime de Michel Doucete &  
de Marie Miuce de cette Paroisse d'autre part sans qu'il sesoit trouvé  
aucun empechement canonique. Le Prêtre soussigné ai reçu leur